

## TRIBUNE

Orléans, le 19/11/2018

### La Viticulture en sursis ?

Depuis que la Commission Européenne a placé le cuivre sur la liste des produits à substituer, les viticulteurs, tout particulièrement ceux qui sont « labelisés bio » s'inquiètent : il est le seul produit phytosanitaire homologué pour lutter contre le mildiou, un champignon qui sévit particulièrement certaines années lors de températures douces et sous une forte humidité !

Actuellement déjà réglementé à hauteur de 6kg/hectare et par an avec un lissage sur 5 ans, ce seuil pourrait être abaissé à 4kg tel qu'il a été recommandé par l'Efsa (*Autorité Européenne de la Sécurité des Aliments*) quand bien même les exploitants de la région, située en secteur océanique, en utilisent en moyenne 5kg et où le mildiou est bien plus tenace que dans les pays de l'Est.

Selon un rapport de l'Efsa, (*contesté par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique qui demande un comparatif avec les substituts utilisés dans la viticulture conventionnelle*), le cuivre serait considéré comme...toxique !

Rappelons que la fameuse « bouillie bordelaise », à base de cuivre et de chaux, est utilisée depuis la fin du XIXème siècle, d'abord en viticulture, mais aussi pour le maraîchage et l'arboriculture.

Des alternatives ont commencé à se développer, mais elles nécessitent d'être testées sur plusieurs années. Par ailleurs, l'INRA préconise l'usage de bâches anti-pluies, ou la culture de cépages et variétés dits « résistants », en dépit de la durabilité inconnue de cette résistance sur le long terme et de la financiarisation de ses recherches qu'elle entend répercuter. **Il n'y a donc aucune solution miracle de remplacement total et immédiate du cuivre.**

Pourtant, la Commission Européenne, organe non élu démocratiquement par les peuples des nations européennes, devra trancher quant à la ré-approbation de la substance active cuivre dans les produits de protection des plantes ainsi que le maintien du lissage qui n'est pas non plus assuré, en marge d'un débat qui se tiendra le 13 décembre prochain.

Le Rassemblement National, par la voix de Philippe Loiseau au Parlement Européen et celle du groupe RN au Conseil Régional Centre-Val de Loire entend réaffirmer son soutien aux viticulteurs, qui n'auront pas d'autre choix que d'abandonner les 15% d'exploitations certifiées en agriculture biologique (17% en Indre-et-Loire) concernées sur le territoire régional.

Une double peine pour le développement de la viticulture biologique en plein essor, d'autant qu'une augmentation du recours aux produits de synthèse sera plus largement constatée en agriculture conventionnelle, également concernée par ces mesures drastiques et remettra en cause l'avenir de la filière viticole française toute entière.